

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Compte-rendu affiché le : 24 juin 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

N° 24-05-02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Cession de la parcelle BZ
164- Site de la Rose des
Vents

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

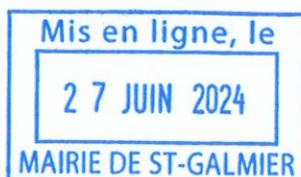
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Guy BERNE à Philippe DENIS – Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Gérard ALLANCHE – Serge GRANGE à Gérard GRANGE – Céline BENNICI à Suzanne BOICHON.

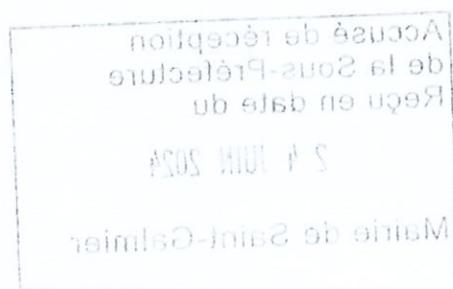
Membre absent : Geneviève NIGAY.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION DE LA PARCELLE BZ 164– SITE DE LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2024, le conseil municipal a acté les achats et échanges de parcelles au sein du site de la Rose des Vents en vue de la réalisation du parking.

Le bornage a eu lieu le 27 mai dernier.

Messieurs Palazon et Meilleuret, riverains, nous ont fait part de leur souhait de détacher un triangle leur permettant un accès à leur propriété (voir plan ci-joint).

Suite à ce bornage, la parcelle BZ 107 a été partagée en 3 parcelles : BZ 163, BZ 164 et BZ 165.

Il est proposé d'acter la vente de la parcelle, cadastrée BZ 164, de 278 m² à 22€ le m² (conformément à l'avis des domaines du 17 mai 2024) au profit de Messieurs Palazon et Meilleuret, soit 6 116 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **APPROUVE** la cession telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 juin 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

